



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CP/KEN/EXTENSION/II  
10 NOVEMBRE 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1998  
19-26 janvier 1998, New York  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPERATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

DEUXIEME PROLONGATION DU SIXIEME PROGRAMME DE PAYS  
RELATIF AU KENYA

Note de l'Administrateur

I. JUSTIFICATION

1. Le sixième programme de pays relatif au Kenya, couvrant la période 1994-1996, a été approuvé par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1994. Le gouvernement a demandé la prolongation d'une année de ce programme, que l'Administrateur a accordée et dont il a informé le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 1997. Une évaluation du programme a été réalisée en juin 1997, qui a confirmé que les trois domaines d'action prioritaires, à savoir la gestion du processus de développement, le renforcement des capacités aux fins d'une gestion avisée des affaires publiques et la création d'emplois par le biais du développement des petites entreprises (jua kali), demeuraient tout à fait valables dans l'optique de la réalisation des objectifs définis dans le VIIIe Plan de développement national du Kenya (1997-2001), lancé en décembre 1996.

2. Le gouvernement a demandé une nouvelle prolongation d'une année du programme, jusqu'en décembre 1998. Cette prolongation doit faciliter l'harmonisation de la programmation future du PNUD avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle facilitera aussi la programmation conjointe des membres du Groupe consultatif mixte des politiques au Kenya, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le PNUD, dont les programmes débuteraient ainsi ensemble en 1999. La prolongation du programme laissera du temps pour la préparation du bilan commun de pays, qui doit avoir lieu en octobre 1997, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui devrait être achevé en avril 1998, et de la note consultative, prévue pour juin 1998, ainsi que pour l'élaboration du premier cadre de coopération de pays (CCP).

3. Durant le sixième programme de pays, la décision a été prise d'adopter l'approche-programme ainsi que l'exécution nationale au Kenya. La formulation des cadres nationaux de programmation ainsi que des modalités de soutien du PNUD a été un processus de longue haleine. En outre, des difficultés opérationnelles, liées notamment au choix et à l'embauche de personnel national de contrepartie, ont été rencontrées au stade de la mise en oeuvre. Ces problèmes ont entraîné des retards importants dans la mise en oeuvre des programmes de soutien du PNUD. Une nouvelle prolongation d'une année permettra au PNUD de bien asseoir les activités en cours et de planifier les nouvelles activités qui débiteront en 1999 au titre du premier CCP.

## II. OBJECTIFS

4. L'actuel VIIIe Plan national de développement a pour thème une industrialisation rapide au service d'une croissance soutenue. On considère dans ce plan que les principaux problèmes de développement sont la faiblesse de la croissance du revenu par habitant et un niveau élevé de pauvreté absolue. Pour arriver à une réduction du chômage et de la pauvreté, l'économie devra croître au taux estimé de 8,2 % pendant les 25 prochaines années. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a lancé un plan d'industrialisation à long terme ambitieux visant à réduire la pauvreté et à faciliter une croissance soutenue du revenu par habitant jusqu'en 2020.

5. Le VIIIe Plan de développement national fera progresser l'objectif d'industrialisation a) en contribuant à la gestion avisée des affaires publiques et en permettant d'aborder des questions comme la transparence et l'obligation redditionnelle, y compris l'examen de l'incidence de la corruption sur les modes de gestion et d'administration du secteur public et sur le développement socio-économique; b) en améliorant les politiques budgétaires et monétaires, notamment en continuant de mettre en oeuvre les programmes d'ajustement structurel et la réforme du service public; c) en renforçant les capacités du gouvernement; d) en assurant le développement humain, infrastructurel et institutionnel nécessaire à l'industrialisation; et e) en mettant en oeuvre, pour amortir à court terme les effets de certaines des mesures précédentes, les dimensions sociales du programme de développement.

6. L'examen à mi-parcours de 1996 et l'évaluation du sixième programme de pays permettent de penser que les trois programmes fournissent un appui valable dans des domaines stratégiques en vue de la réalisation des objectifs définis dans le VIIIe Plan de développement. Pour contribuer à la réduction du niveau de pauvreté absolue, le PNUD continuera d'apporter son soutien a) à la formulation d'un plan d'action contre la pauvreté; b) à la mise en oeuvre du programme sur les dimensions sociales du développement; c) à l'établissement d'une base de données sur le développement humain durable ainsi qu'à la collecte de données; d) à la mise au point de programmes pilotes de lutte contre la pauvreté dans les districts marginaux; e) au renforcement des prestataires de services financiers et non financiers dans l'optique de la création de moyens d'existence; et f) à l'amélioration de la gouvernance et au développement participatif.

7. L'évaluation a mis en lumière la nécessité de développer les activités de programme en cours de façon à répondre aux domaines prioritaires spécifiques du plan de développement actuel. L'objectif est un nouveau renforcement de la

viabilité sociale et environnementale de ces activités, en particulier dans la mesure où cela encourage le développement du secteur privé et de moyens d'existence durables ainsi qu'une amélioration de la gestion de l'environnement et de la gestion agricole. Des efforts sont déjà faits pour développer les activités du programme en utilisant le mécanisme d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes, les fonds d'affectation spéciale et d'autres modalités de financement afin d'accroître l'éventail des programmes présents et futurs et répondre ainsi aux priorités du gouvernement.

### III. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

8. Le programme relatif à la gestion du processus de développement vise à contribuer à l'efficacité et à la productivité du secteur public de façon à favoriser un développement humain durable et à établir le cadre d'action le plus propice au fonctionnement de l'économie. L'objectif du programme est le renforcement de la capacité nationale nécessaire à une croissance économique rapide dans le contexte d'une industrialisation induite par les exportations, en améliorant les possibilités de gestion financière efficace, l'efficacité du secteur public et la coordination des politiques.

9. Les programmes de création d'emplois grâce au développement des petites entreprises (jua kali) consiste notamment à mettre en place les capacités nécessaires à l'élaboration, la mise en oeuvre et la coordination des politiques ainsi qu'à la réalisation d'activités spécifiques en aval, l'objectif étant l'expansion, sous l'impulsion du secteur privé, des moyens d'existence les plus pauvres. En particulier, le programme vise à renforcer les activités des prestataires de services non gouvernementaux dans les domaines de l'accès aux marchés des nouveaux produits et de la fourniture de nouvelles formes de crédit aux entrepreneurs marginaux. Dans le cadre du programme de développement des petites entreprises (jua kali), la composante développement du marché sera considérablement élargie et la mise en oeuvre du volet concernant l'industrie et l'environnement sera achevée en 1998.

10. Le programme relatif au renforcement des capacités en vue de favoriser une gestion avisée des affaires publiques doit permettre d'améliorer la gestion du secteur public afin d'établir des conditions propices au développement du secteur social et du secteur privé à tous les niveaux. Ce programme vise le renforcement de la capacité de la mise en oeuvre des réformes juridiques, y compris un meilleur fonctionnement du processus judiciaire : le renforcement des collectivités locales pour favoriser la déréglementation et la participation; le renforcement de la commission électorale pour assurer les conditions d'élections libres et équitables et le renforcement des comités parlementaires pour améliorer la qualité du débat parlementaire.

11. L'institutionnalisation en cours des structures de gestion des trois programmes a considérablement amélioré la formulation des politiques. L'embauche de conseillers nationaux pour les programmes a permis une coordination plus efficace des trois programmes et des interactions avec les projets réalisés isolément.

12. Parmi les activités visant à répondre aux principales préoccupations dans le domaine du respect de l'environnement et de la viabilité sociale figurent un

programme d'aide préparatoire financé au titre du programme Capacités 21 ainsi qu'un projet de lutte contre la pauvreté exécuté par l'Organisation internationale du Travail (OIT), les bénéficiaires étant trois districts marginaux du Kenya. Le projet de l'OIT, lorsqu'il sera mis en oeuvre, permettra de disposer de données et d'enseignements pour des travaux ultérieurs sur les dimensions sociales des programmes de développement. Ce projet vise à renforcer les groupes communautaires en vue d'une meilleure articulation des besoins de développement et de la nécessité pour ces groupes de disposer de moyens d'existence durables. Des efforts délibérés sont faits, tant pour les programmes en cours que pour les programmes prévus, pour tirer parti des avantages comparatifs du réseau Afrique 2000 et du Fonds pour l'environnement mondial/Programme de microfinancements pour ce qui est des interventions communautaires.

13. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de la mise en oeuvre de l'approche-programme. Parmi les plus importants, on peut citer les suivants : utilisation de financements autres que les ressources de base pour établir une filière active de projets et rassembler les ressources budgétaires nécessaires; importance de la participation des bénéficiaires au processus de formulation des programmes de façon à favoriser l'appropriation des activités et la formulation des programmes en temps voulu; incidence positive de la participation d'entités non gouvernementales à la mise en oeuvre des activités des programmes; et adéquation du cadre des programmes pour la collecte de données utiles à la formulation des politiques.

#### IV. RECOMMANDATION

14. L'Administrateur recommande que le Conseil d'administration approuve la prolongation du sixième programme de pays pour le Kenya pour une période d'une année, jusqu'en décembre 1998.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE KENYA  
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Remarques
<b>RESSOURCES DE BASE DU PNUD</b>		
Montant estimatif du report de CIP	4 989	
MCARB 1.1.1	6 986	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
MCARB 1.1.3	200	
Autres ressources	34	SPR
AEPP/AST	724	dont 181 000 dollars provenant d'un report de AST1 et de AST2
<b>Total partiel</b>	<b>12 933<sup>a</sup></b>	
<b>AUTRES RESSOURCES DU PNUD</b>		
Participation aux coûts du gouvernement	-	
Fonds pour le développement durable	1 047	
Capacités 21	dont 140	
Fonds pour l'environnement mondial	907	
Participation aux coûts de tierces parties	1 369	
Fonds, Fonds d'affectation spéciale et autres fonds	483	
Participation des femmes au développement - Japon	dont 75	
Initiative spéciale sur la gouvernance en Afrique	383	
Fonds de développement des projets	25	
<b>Total partiel</b>	<b>2 899</b>	

TOTAL GENERAL	15 832 <sup>a</sup>	
---------------	---------------------	--

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; et MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

-----